
# 1. Vers une nouvelle stratégie de l’Union européenne en faveur de la jeunesse

Les jeunes tiennent à prendre leur vie en main, à nouer des relations et à apporter leur soutien aux autres. Pourtant, les incertitudes sont nombreuses quant à leur avenir, du fait de l’évolution technologique, des tendances démographiques, de la discrimination, de l’exclusion sociale, des fausses informations et du populisme, dont les effets sur les emplois, les compétences ou le fonctionnement de nos démocraties restent à ce jour inconnus. Plus que jamais, les jeunes doivent être capables de résister et de s’adapter à ces défis. Ils doivent acquérir les compétences nécessaires pour contribuer à bâtir des sociétés prospères, démocratiques et cohésives en Europe et au-delà. Dans le monde interdépendant qui est le nôtre, de nombreux jeunes sont préoccupés par des enjeux planétaires, tels que le changement climatique, la paix et la sécurité.

Malgré la reprise économique et la baisse du chômage, les inégalités persistent, y compris entre les générations. Pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, il existe un risque réel que la jeune génération d’aujourd’hui ait une existence moins aisée que celle de leurs parents[[1]](#footnote-1).29 % des jeunes âgés de 16 à 29 ans sont menacés par la pauvreté ou l’exclusion sociale et 11,6 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont des «NEET», c'est-à-dire qu'ils ne travaillent pas, ne suivent pas d’étude ou de formation[[2]](#footnote-2), tandis que 15,9 % des jeunes de cette classe d’âge sont au chômage (soit un taux deux fois supérieur à la moyenne de la population). L’exclusion socio-économique et l’exclusion démocratique vont de pair[[3]](#footnote-3). Les jeunes défavorisés sont généralement des citoyens moins actifs qui ont perdu confiance dans les institutions. Par ailleurs, ils profitent moins des programmes de mobilité, notamment d’Erasmus+.

L’Europe ne peut pas se permettre les talents gâchés, l’exclusion sociale ou la désaffection de sa jeunesse. Les jeunes doivent non seulement être les architectes de leur propre existence, mais ils doivent aussi contribuer à une évolution positive de la société. Le nouveau corps européen de solidarité témoigne de l’empressement de nombreux jeunes européens à afficher leur solidarité envers des personnes et des lieux en difficulté, une valeur essentielle au centre de la coopération européenne.

En 2016, les dirigeants européens ont reconnu la nécessité d’une action en faveur de la jeunesse[[4]](#footnote-4). Dans la feuille de route de Bratislava[[5]](#footnote-5), ils se sont engagés à créer de meilleures perspectives pour la jeunesse; depuis lors, les ambitions affichées ont été traduites en actions concrètes, par exemple dans les travaux en vue de la mise en place d’un espace européen de l’enseignement supérieur[[6]](#footnote-6).

Pour que les jeunes puissent profiter pleinement des actions de l’UE, celles-ci doivent refléter leurs aspirations, leur créativité et leurs talents. À leur tour, les jeunes nourrissent les ambitions de l’UE: la génération actuelle est la plus qualifiée de toutes et parmi les plus créatives, grâce à l’utilisation des technologies de l’information et de la communication et des médias sociaux.

Depuis 2002, l’UE mène des projets de coopération dans le domaine de la politique de la jeunesse basés sur les principes de la participation active et de l’égalité d’accès aux possibilités, en synergie avec d’autres politiques ciblant la jeunesse, comme l’éducation et l’emploi. La coopération a entraîné des modifications politiques et législatives dans les États membres et a contribué à renforcer les capacités des mouvements de jeunesse. Toutefois, des défis importants demeurent. Il convient, notamment d’associer davantage de jeunes issus de milieux plus divers, y compris les jeunes les moins favorisés, et d’atteindre le plus large public au niveau local.

En associant et en autonomisant les jeunes hommes et femmes, la politique de la jeunesse peut contribuer à concrétiser la vision d’un continent où les jeunes peuvent saisir les occasions qui se présentent et promouvoir les valeurs européennes, comme indiqué dans la communication de la Commission intitulée «Renforcer l’identité européenne par l’éducation et la culture»[[7]](#footnote-7).

Le renouvellement de la coopération de l’UE dans le domaine de la jeunesse peut contribuer à surmonter le paradoxe actuel en matière de participation. Les jeunes montrent de l’intérêt pour la politique[[8]](#footnote-8) et sont socialement actifs: 53 % d’entre eux participent à des activités organisées, près d’un tiers fait du bénévolat tandis que d’autres soutiennent une cause en attirant l’attention des médias ou en faisant des choix de consommation. Les jeunes ont, cependant, tendance à s’éloigner des formes traditionnelles de participation. Les jeunes menacés d’exclusion sociale sont sous-représentés à tous les niveaux. Les responsables politiques doivent faire de la participation une réalité pour l’ensemble des jeunes: ils doivent faire preuve de transparence en ce qui concerne les mesures en leur faveur, s’adresser à eux et communiquer avec eux de manière compréhensible par l’intermédiaire de leurs canaux préférés (comme les réseaux sociaux) et promouvoir leur participation aux processus décisionnels.

Dans sa communication de décembre 2016[[9]](#footnote-9), la Commission s’est engagée à stimuler la participation des jeunes au-delà de 2018. Le Conseil a également appelé à «maintenir et de renforcer l’efficacité de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse après 2018»[[10]](#footnote-10).

Par conséquent, la Commission propose une nouvelle stratégie de l’Union européenne en faveur de la jeunesse pour souligner l’engagement commun de la Commission et des États membres en faveur de cette politique dans le strict respect du principe de subsidiarité. Afin d’harmoniser encore plus efficacement la politique de la jeunesse et les financements de l’UE appuyant ses objectifs, il convient que la stratégie soit menée jusqu’à la fin du prochain cadre financier pluriannuel. Ses priorités se fondent sur de solides sources de données[[11]](#footnote-11), sur une évaluation externe[[12]](#footnote-12), sur les positions exprimées par les institutions européennes ainsi que sur les consultations menées en 2017 dans le cadre de l’«Année de l’écoute»[[13]](#footnote-13) et du «Nouveau récit pour l’Europe»[[14]](#footnote-14). Celles-ci soulignent de façon unanime que la coopération de l’UE dans le domaine de la jeunesse a apporté des bénéfices tangibles et elles soulignent son potentiel. La nouvelle stratégie s’appuiera sur les réalisations de la stratégie précédente, en améliorant son accessibilité, sa visibilité et son incidence afin de garantir une meilleure participation de la jeunesse.

Résumé des principales mesures:

* améliorer la **coopération intersectorielle** dans les domaines stratégiques, notamment grâce à un **coordonnateur européen des activités relatives à la jeunesse**, afin de donner aux jeunes l’occasion de prendre part à l’élaboration des politiques de l’UE;
* **faire le suivi** des dépenses de l’UE dans le domaine de la jeunesse;
* lancer un nouveau **dialogue de l’Union européenne en faveur de la jeunesse** plus inclusif, mettant l’accent sur les jeunes les moins favorisés;
* éliminer les obstacles et **faciliter la mobilité des jeunes bénévoles et solidaires**;
* mettre en œuvre un **programme de travail pour la jeunesse** visant à accroître la reconnaissance de l’apprentissage informel;
* renforcer le lien entre la politique de la jeunesse de l’UE et les programmes connexes de l’UE (**Erasmus+ et le corps européen de solidarité**).

# 2. Mobiliser, connecter, autonomiser

La coopération de l’UE dans le domaine de la jeunesse doit exploiter au maximum le potentiel de la politique de la jeunesse. Elle peut favoriser la participation des jeunes à la vie démocratique, conformément à l’article 165 du traité sur le fonctionnement de l’UE. Elle peut également soutenir l’engagement social, ainsi que les activités civiques et socio-éducatives (animation de groupes de jeunes) qui permettent aux jeunes d’acquérir des compétences essentielles et qui jouent un rôle de passerelle entre la société et les jeunes, en particulier les jeunes défavorisés.

Dans les années à venir, la stratégie aura pour objectif:

* d’aider les jeunes à être les **architectes de leur propre vie, de renforcer leur résilience** et de leur fournir les compétences essentielles leur permettant de faire face à un monde en pleine mutation;
* d’encourager les jeunes à devenir **des citoyens actifs, des acteurs de la solidarité et du changement positif** pour les communautés en Europe, inspirés par les valeurs et l’identité de l’UE;
* de contribuer à empêcher **l’exclusion sociale des jeunes**;
* d’améliorer l’**incidence des décisions politiques sur les jeunes** à travers le dialogue et de répondre à leurs besoins dans les différents secteurs.

À cette fin, des activités regroupées autour de trois domaines d’action seront menées au titre de la coopération dans le domaine de la politique de la jeunesse.

**MOBILISER**: encourager les jeunes à participer à la vie démocratique

**CONNECTER**: rassembler des jeunes de toute l’Europe et au-delà pour promouvoir la participation volontaire, la mobilité à des fins d’apprentissage, la solidarité et la compréhension interculturelle

**AUTONOMISER**: soutenir l'autonomisation des jeunes grâce à la qualité, l’innovation et la reconnaissance du travail socio-éducatif

La stratégie accordera une attention particulière aux aspects suivants:

*La sensibilisation de toutes les catégories de jeunes:* il convient que la stratégie vise à améliorer les perspectives de toutes les catégories de jeunes, indépendamment de leur origine ou de leur statut social. Erasmus+ Jeunesse permet d’atteindre les jeunes les moins favorisés, qui comptent pour plus de 36 % de ses bénéficiaires[[15]](#footnote-15). Il convient cependant d’intensifier les mesures afin que la politique de la jeunesse de l’UE et le programme Erasmus+ soient réellement inclusifs.

*De l’échelon mondial à l’échelon local:* les jeunes s’engagent à relever les défis mondiaux, en particulier les objectifs de développement durable. Inversement, l'autonomisation des jeunes commence à l’échelon local et dépend de la diversité des situations. La coopération de l’UE dans le domaine de la jeunesse devrait permettre une meilleure coordination avec les décideurs politiques et les professionnels aux niveaux régional et local et encourager les initiatives locales de la jeunesse.

*...et au monde virtuel:* les technologies numériques ont révolutionné la vie des jeunes de nombreuses façons et les politiques doivent prendre en considération les occasions et les défis qu’elles offrent, en exploitant le potentiel des réseaux sociaux, en favorisant l’acquisition de compétences numériques chez les jeunes et en promouvant l’esprit critique et l’éducation aux médias.

## C:\Users\metayfa\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\Engage3.png2.1. MOBILISER

Dans le contexte des réflexions sur l’avenir de l’Europe, il est désormais temps d’**écouter les jeunes et de les autonomiser** afin que leurs rêves puissent devenir réalité.

De nombreux jeunes souhaitent s’engager en politique, mais ils veulent que leur avis soit entendu. Souvent moins engagés que leurs aînés dans des partis politiques et généralement moins mobilisés lors des élections, les jeunes sont intéressés par la politique et expriment les opinions les plus favorables à l’égard de l’UE. Le sentiment d’appartenance à une citoyenneté européenne est plus fort chez les personnes nées après 1980 (73 %) que chez celles nées avant 1946 (54 %)[[16]](#footnote-16). Comme souligné dans le rapport 2017 sur la citoyenneté de l’Union[[17]](#footnote-17), la mobilisation des jeunes est essentielle en vue des élections européennes de 2019.

Dans le cadre de la politique de la jeunesse, l’UE a mis en place un dialogue structuré[[18]](#footnote-18), qui a permis à plus de 200 000 jeunes de faire entendre leur voix depuis 2010. Bien que le dialogue structuré soit devenu un outil de premier plan, la Commission propose d’aller plus loin et de le renouveler. Sur la base notamment des enseignements tirés du «Nouveau récit pour l’Europe», il convient **d’amplifier sa portée** au-delà des mouvements de jeunesse qui jouent un rôle actif dans les questions européennes afin de toucher un public plus large, notamment au niveau local. Le dialogue structuré doit mieux cibler les groupes défavorisés, par exemple en s’appuyant sur la stratégie en matière d’inclusion et de diversité[[19]](#footnote-19) d’Erasmus+, tout en tirant parti des compétences des jeunes experts et chercheurs. Outre les conférences et réunions européennes des jeunes très appréciées, des **formes nouvelles et**  **alternatives de participation seront mises en place au titre du dialogue avec la jeunesse, notamment des campagnes en ligne,** des consultations par l’intermédiaire de plateformes numériques connectées au portail européen de la jeunesse. Le dialogue sera coordonné au niveau européen, il sera alimenté par les jeunes à tous les niveaux, il bénéficiera du soutien de groupes de travail nationaux et les procédures de suivi seront améliorées. Il convient que son incidence soit **transparente et** **visible**. Pour que les jeunes puissent se forger une opinion fondée sur des faits et des arguments, l’accès à des informations de qualité est essentiel.

**La coopération au niveau de l’Union européenne mettra l’accent sur:**

* **le lancement d’un nouveau dialogue avec la jeunesse**, afin que des jeunes d’origines diverses puissent contribuer aux décisions stratégiques de l’UE;
* **la consolidation du portail européen de la jeunesse** en tant que point d’entrée unique pour que les jeunes puissent prendre contact avec l’UE;
* **le renforcement de la participation des jeunes** à la vie démocratique, notamment l’accès à des informations de qualité validées par des sources fiables, et la promotion de la participation aux **élections européennes ainsi qu’à d’autres élections;**
* **le soutien en faveur de l’«apprentissage de la participation»** et de la sensibilisation aux actions participatives en Europe et au-delà grâce à **Erasmus+**.

**Les États membres sont invités à mettre l’accent sur les aspects suivants:**

* **promouvoir le dialogue et les mécanismes participatifs à tous les niveaux décisionnels,** par exemple à travers les conseils de la jeunesse,en accordant une attention particulière aux mécanismes de retour d’informations et à la sensibilisation de jeunes aux parcours divers. Cela pourrait inclure une aide aux collectivités publiques pour faciliter l’adoption de pratiques participatives, par exemple, grâce à des boîtes à outils;
* **promouvoir l’engagement social et civique** **des jeunes**, y compris la participation à des mouvements de jeunesse ou à des mouvements militants en ligne;
* **aider à la préparation de la participation des jeunes**, à travers le travail socio-éducatif, les parlements de jeunes ou les simulations, les actions relatives à l’éducation civique et à l’éducation aux médias en synergie avec les autorités publiques et pédagogiques officielles;
* élaborer des **formes innovantes et alternatives de participation démocratique;**
* **utiliser des outils visant à promouvoir le débat** à propos de l’UE, tels que la boîte à outils élaborée au titre du «Nouveau récit pour l’Europe».

## C:\Users\metayfa\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\364SYTMB\Connect3 (3).png2.2. CONNECTER

La stratégie en faveur de la jeunesse soutiendra les **occasions** pour les jeunes de faire personnellement l’expérience d’échanges, de la coopération et de l’action citoyenne dans le contexte européen.

Erasmus+, l’un des instruments les plus efficaces de l’UE, aide les jeunes à élargir leur horizon, mais aussi à jeter des ponts à travers le continent et au-delà. Entre 2014 et 2020, plus de 500 000 participants auront acquis de l’expérience et des compétences à l’étranger grâce à des programmes d’échanges de jeunes et du bénévolat. Les échanges virtuels Erasmus+[[20]](#footnote-20) permettent à des jeunes dans l’UE de dialoguer avec des jeunes des pays du sud de la Méditerranée. De telles expériences améliorent leur employabilité et les aident à mieux comprendre les valeurs européennes et la tolérance[[21]](#footnote-21). Il convient que l’Union européenne **continue de trouver des façons innovantes de rassembler les jeunes** , tout en tirant parti des formats éprouvés, tels que les programmes d’échanges de jeunes et la coopération entre les mouvements de jeunesse.

De plus en plus de jeunes font du bénévolat[[22]](#footnote-22), mais seuls 8 % d’entre eux en font à l’étranger. L’Union européenne soutient le bénévolat depuis plus de 20 ans. Il est désormais proposé d’élargir ce soutien pour offrir de nouvelles possibilités aux jeunes d’exprimer leur solidarité (emplois ou stages) dans le cadre du corps européen de solidarité. Pour réaliser **pleinement le potentiel** de cette initiative et veiller à ce que les systèmes nationaux autorisent les expériences transfrontalières, il convient que la Commission et les États membres collaborent à la mise en place d’un cadre administratif, juridique et politique favorable.

**La coopération au niveau de l’Union européenne mettra l’accent sur:**

* **la mise en relation des jeunes à travers l’Europe et au-delà**, en tenant compte de l’expérience acquise dans le cadre du programme «**Les jeunes Européens ensemble[[23]](#footnote-23)**», la construction de réseaux de jeunes issus de différentes parties d’Europe, les **échanges virtuels Erasmus+** et d’autres actions dans le cadre d’Erasmus+;
* **le soutien à la mise en œuvre du corps européen de solidarité** à travers la coopération politique et le renforcement des communautés, en particulieren **adaptant et en développant la recommandation du Conseil de 2008 sur la mobilité des jeunes volontaires en Europe,** et sur le renforcement du potentiel du **portail du corps européen de solidarité** en ce qui concerne la sensibilisation des jeunes et la construction d’une communauté;
* **l’accroissement de la participation à la** **mobilité à des fins d’apprentissage et à la solidarité transfrontalière** au titre d’**Erasmus+** **et du corps européen de solidarité** en mettant l’accent sur les jeunes les moins favorisés.

**Les États membres sont invités à mettre l’accent sur les aspects suivants:**

* **encourager la mobilisation des jeunes en faveur de la solidarité**: promotion de mécanismes de soutien, renforcement des capacités des organisations actives dans ce domaine, sensibilisation aux possibilités offertes et fourniture d’informations sur les droits et les avantages du bénévolat ou du service civique. Lors de l’élaboration de systèmes nationaux, il convient que les États membres cherchent des complémentarités et des synergies avec le corps européen de solidarité;
* **examiner et supprimer les obstacles juridiques et administratifs à la solidarité transfrontalière**: il convient que les États membres recensent et mènent des actions en vue d’éliminer les obstacles se dressant sur la route des jeunes désireux d'effectuer du bénévolat transfrontalier (en matière de prestations sociales, d’assurance maladie, etc.);
* **promouvoir la reconnaissance des expériences de bénévolat et la validation des acquis d’apprentissage**: les compétences que les bénévoles acquièrent méritent d’être reconnues sur le marché du travail, outre la valeur intrinsèque que le bénévolat apporte à la société.

## C:\Users\metayfa\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\Empower3.png2.3. AUTONOMISER

Le travail socio-éducatif apporte des avantages uniques aux jeunes en transition vers l’âge adulte[[24]](#footnote-24); il leur offre un environnement sûr qui leur permet de gagner en confiance et d’apprendre de façon non formelle. Le travail socio-éducatif est connu pour doter les jeunes de compétences et d’aptitudes clés, telles que le travail d’équipe, l'aptitude à diriger, les compétences interculturelles, la gestion de projets, la résolution de problèmes et la pensée critique. Dans certains cas, le travail socio-éducatif fait le pont vers l’éducation, la formation ou le travail, empêchant ainsi l’exclusion.

Pour bénéficier de ces avantages, il convient de **reconnaître davantage** l’apprentissage non formel à travers le travail socio-éducatif, qui bénéficie en particulier à ceux qui ne possèdent quasiment aucune qualification formelle, en améliorant leur employabilité et leurs compétences entrepreneuriales. Un recours plus systématique à des **outils de qualité** peut permettre d’améliorer la reconnaissance.

Les animateurs socio-éducatifs doivent, pour leur part, s’adapter à l’évolution des besoins et des habitudes des jeunes ainsi qu’aux **mutations technologiques**. Ils doivent améliorer leurs compétences pour comprendre les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés en ligne et pour exploiter les nouvelles possibilités que l’apprentissage numérique offre, conformément au cadre européen des compétences numériques pour les citoyens[[25]](#footnote-25) et au plan d’action en matière d’éducation numérique[[26]](#footnote-26). Le travail socio-éducatif ayant subi des coupes budgétaires un peu partout en Europe[[27]](#footnote-27), l’investissement dans ce domaine est donc souvent source de difficultés.

**La coopération au niveau de l’Union européenne mettra l’accent sur la mise en œuvre d’un programme de travail pour la jeunesse portant sur la qualité, l’innovation et la reconnaissance du travail socio-éducatif:**

* élaborer et diffuser des **boîtes à outils pratiques** pour un travail socio-éducatif de qualité;
* soutenir les activités locales portant sur la **reconnaissance,** **l’innovation et le** **renforcement des capacités du** **travail socio-éducatif** dans le cadre d’Erasmus+;
* soutenir l’apprentissage mutuel et la collecte de données relatives au **travail socio-éducatif numérique, aux compétences des animateurs socio-éducatifs et au financement** du travail socio-éducatif.

**Les États membres sont invités à mettre l’accent sur:**

**-**  **le développement de la qualité:** il convient que les outils et systèmes de qualité destinés à la formation des animateurs socio-éducatifs soient adaptés à l’évolution des conditions de vie des jeunes et s’inscrivent dans une approche de la qualité plus large pour autonomiser les organisations;

**-**  **l’adaptation aux possibilités du numérique:** il convient que la structure, les méthodes et les canaux de communication du travail socio-éducatif soient adaptés au monde numérique: la technologie et les pratiques pédagogiques doivent être utilisées pour développer l’accès au numérique et aider les jeunes à maîtriser les outils numériques. Le travail socio-éducatif numérique doit être intégré à la formation des animateurs socio-éducatifs et, le cas échéant, aux normes professionnelles et de compétence du travail socio-éducatif;

* **la promotion de la reconnaissance:** afin d’étayer la valeur du travail socio-éducatif pour les jeunes concernés par celui-ci, il convient d’élaborer des outils de reconnaissance appropriés et acceptés, conformément à la recommandation du Conseil sur la validation de l’apprentissage non formel et informel et au programme pour le développement des compétences[[28]](#footnote-28);
* **la sensibilisation de l’ensemble des jeunes, en particulier des jeunes les moins favorisés**: le travail socio-éducatif dispose d’un potentiel unique, celui d’atteindre les jeunes les plus vulnérables et de répondre à leurs besoins individuels.

# 3. Mise en œuvre efficace, ciblée et commune dans différents secteurs

## 3.1. Travail intersectoriel

La situation des jeunes en Europe est diverse et caractérisée par des défis qu’il convient de relever dans différents domaines. En dépit de tendances positives (par exemple, participation accrue à l’enseignement supérieur, baisse des taux d’abandon scolaire précoce et du taux chômage des jeunes, qui reste toutefois important[[29]](#footnote-29)), d’importants défis, généralement interdépendants, demeurent, comme le taux de chômage très élevé dans certaines régions de l’UE et certains groupes, l’aggravation de la pauvreté des jeunes, les emplois précaires, l’accès inégal à une éducation de qualité, ou les problèmes de santé.

Dans ce contexte, la lutte contre l’emploi des jeunes et les taux élevés de jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d’études ou de formation (NEET) constitue une priorité de l’Union européenne, soutenue par des initiatives spécifiques: plus de 3,5 millions de jeunes ont bénéficié chaque année de la garantie pour la jeunesse lancée en 2013. Entre 2014 et 2020, le Fonds social européen et l’initiative pour l’emploi des jeunes auront investi ensemble quelque 14 500 000 000 euros (EUR) dans des mesures en faveur de l’emploi des jeunes. En dépit des progrès, la stratégie de l’Union européenne en faveur de la jeunesse et le rapport d’évaluation sur la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse dans les États membres ont souligné la nécessité de jeter des ponts entre les secteurs de la jeunesse et de l’emploi et de s’adresser de manière plus efficace aux NEET confrontés à de multiples obstacles. De plus, le plan d’action pour l’intégration des ressortissants de pays tiers[[30]](#footnote-30) et la communication intitulée «La protection des enfants migrants»[[31]](#footnote-31) ont reconnu l’importance de soutenir l’intégration des jeunes migrants et réfugiés.

Les huit domaines d’action[[32]](#footnote-32) n’ont pas tous produit des résultats positifs semblables; il est ressorti de l’évaluation qu’ils étaient trop vastes. Aucun État membre n’a traité l’ensemble de ces champs d’intervention, dont la pertinence n’était pas la même partout.

Pour une plus grande efficacité, la Commission a proposé une approche à deux volets:

1) renforcer la dimension «jeunesse» dans les différents domaines d’action au niveau européen, en:

* **garantissant la prise en compte effective des préoccupations de la jeunesse dans les politiques pertinentes de l’UE**, notamment par l’intermédiaire d’un **coordonnateur européen des activités relatives à la jeunesse**, qui serait un point de contact et de référence visible pour les jeunes au sein de la Commission européenne. Le coordonnateur aurait pour mission de fournir des conseils sur la politique de la jeunesse au commissaire responsable, de contribuer à assurer la coordination et la cohérence et de sensibiliser aux actions de l’UE dans le domaine de la coopération étroite avec les institutions et agences européennes ainsi qu’avec les États membres, de partager les résultats du dialogue structuré et de fournir un retour d’information aux jeunes, notamment par l’intermédiaire du portail européen de la jeunesse et de la plateforme de la stratégie de l’UE en faveur de la jeunesse[[33]](#footnote-33);
* renforçant la **transparence des actions de l’UE** en faveur de la jeunesse, y compris le suivi des fonds européens alloués à la jeunesse[[34]](#footnote-34);
* promouvant des **modèles participatifs d’élaboration des politiques** associant les jeunes, tels que les **Labos Jeunes**[[35]](#footnote-35);
* **soutenant les États membres dans l’élaboration de politiques de la jeunesse,** grâce à la collecte d’éléments factuels, à l’apprentissage mutuel et au partage de bonnes pratiques, y compris de nouveaux outils tels que les évaluations par les pairs et les conseils entre pairs;
* contribuant, grâce à des instruments de coopération dans le domaine de la jeunesse, comme l’apprentissage mutuel, les éléments factuels, le coordonnateur ou le dialogue structuré, à des **initiatives intersectorielles**  en faveur de la jeunesse, telles que la garantie pour la jeunesse, le réseau européen des apprentis[[36]](#footnote-36) et l’appel de Tartu pour un mode de vie sain[[37]](#footnote-37).

2) mieux cibler la stratégie: la Commission invite les États membres à mettre l’accent sur des actions ciblées traduisant les priorités de l’UE au niveau national, qui seront explicitées dans des **plans d’action nationaux**.

Il convient que ces plans s’inspirent de la coopération intersectorielle entre la jeunesse et d’autres domaines d’action, en s’appuyant sur les mécanismes de gouvernance existants, par exemple dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de garantie pour la jeunesse.

Ils doivent veiller à ce que des liens forts soient établis entre les **activités de coopération transnationale[[38]](#footnote-38)** des agences nationales mettant en œuvre le programme Erasmus+ et les domaines recensés dans les plans d’action nationaux pour renforcer la cohérence entre les politiques et la mise en œuvre du programme.

Il convient de renforcer la **coopération intersectorielle à tous les niveaux de décision** en cherchant à établir des synergies et des complémentarités entre les actions et en favorisant la participation des jeunes. Il y a lieu que les États membres encouragent les jeunes et d’autres parties prenantes à mettre en place des initiatives conjointes, par exemple dans les domaines de l’éducation, de l’emploi, du numérique, des sports, de la durabilité et de la coopération internationale, en exploitant pleinement le potentiel des fonds européens.

En 2017, au cours de l’«Année de l’écoute», des parties prenantes ont soulevé les enjeux suivants, qui pourraient servir de domaines d’intégration des actions: l’éducation et la formation, l’emploi et l’esprit d’entreprise, la santé, y compris la santé mentale, la pauvreté et l’exclusion sociale, l’intégration des jeunes issus de familles de migrants[[39]](#footnote-39), l’internet et l’éducation aux médias, la durabilité et les changements climatiques.

## 3.2. Gouvernance participative et à plusieurs niveaux

L’amélioration de la gouvernance passera par:

*une élaboration et un suivi des politiques fondés sur des données probantes:* une mise en œuvre efficace repose sur des preuves solides. Le **tableau de bord des indicateurs de la jeunesse** est devenu un outil apprécié qui permet de suivre l’évolution de la situation des jeunes. Par ailleurs, il convient que la coopération européenne étudie la possibilité de recourir à des **indicateurs**  pour surveiller la mise en œuvre de la stratégie[[40]](#footnote-40). Un examen d’ensemble des projets de recherche financés par l’UE sera réalisé en 2019 afin d’extraire des informations pertinentes pour ce domaine.

*la concentration et la souplesse:* la stratégie mettra l’accent sur les priorités communes de la jeunesse européenne dans les différents États membres, tout en offrant une certaine flexibilité dans la poursuite d’actions d’intégration visant à adapter les priorités de l’UE aux contextes nationaux. Le Conseil devrait établir des **plans de travail** triennaux avec la Commission.

*la gouvernance participative:* une nouvelle **plateforme** permettra aux parties prenantes de jouer un plus grand rôle dans la coordination de la mise en œuvre de la stratégie, leur donnant la possibilité d’échanger des informations sur les activités et leurs résultats. La Commission organisera des réunions spécialisées pour les représentants des mouvements de jeunesse, des organisations de la société civile, des institutions européennes et des partenaires sociaux.

*la rationalisation de l’élaboration des rapports et de l’évaluation:* tous les trois ans, la Commission rendra compte de la mise en œuvre, sur la base des informations fournies par les États membres, le wiki pour les jeunes[[41]](#footnote-41) et les indicateurs. Les rapports contiendront des informations sur l’utilisation des programmes européens en vue de la réalisation des objectifs stratégiques. La Commission procédera à une évaluation intermédiaire en 2023 et elle effectuera probablement un réexamen en 2024. Les États membres sont invités à faire de même.

*l’apprentissage mutuel et la diffusion:* un groupe d’experts continuera d’élaborer des orientations politiques, des outils pratiques et de partager de bonnes pratiques; la stratégie offrira de nouveaux outils d’apprentissage mutuel, tels que les évaluations par des pairs et le conseil entre pairs. Elle adoptera une approche plus systématique en ce qui concerne la qualité des informations destinée aux jeunes, la communication et la diffusion, en s’appuyant sur les réseaux déjà en place.

*la mobilisation des programmes et des fonds européens:* la stratégie encouragera une utilisation efficace des programmes et des fonds européens, tels qu’Erasmus+, le corps européen de solidarité, les Fonds structurels et d’investissement européens, Horizon 2020, y compris les Actions Marie Skłodowska-Curie, Europe créative et leurs successeurs. La Commission invite les États membres à établir des synergies entre les sources de financement aux niveaux européen, national, régional et local.

# Conclusions et prochaines étapes

Les jeunes ont des ambitions légitimes en ce qui concerne leur avenir en Europe. L’Europe doit, en retour, leur offrir de meilleures perspectives d’avenir et dissiper leurs préoccupations.

La stratégie établira un lien plus étroit entre l’Union européenne et les jeunes à travers des modes de dialogue inclusifs et numériques; elle obtiendra des résultats concrets grâce à des priorités et des actions ciblées; elle fournira une structure plus efficace permettant de saisir et de transmettre les idées des jeunes et elle communiquera des informations concernant les actions en faveur de la jeunesse.

Toutes ces actions seront soutenues par le renforcement des liens avec les fonds de l'UE. La stratégie en faveur de la jeunesse favorisera, par ailleurs, une plus grande appropriation par les parties prenantes grâce à une participation accrue des jeunes et à la création de nouvelles plateformes au niveau de l'UE et au-delà. Une approche flexible dans l’établissement des priorités et la mise en œuvre au niveau de l'UE la rendra plus pertinente pour les réalités locales, tout en respectant les compétences de chaque niveau de gouvernance, avec le soutien de la Commission européenne.

La Commission invite le Conseil à adopter la proposition de stratégie de l’Union européenne en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2027, qui se fonde notamment sur les objectifs pour la jeunesse[[42]](#footnote-42) proposés lors de la Conférence européenne sur la jeunesse d'avril 2018.

Le Conseil est également invité à adopter un plan de travail pour la période 2019-2021 en tenant compte des mesures proposées dans la présente communication et détaillées dans le document de travail des services de la Commission sur les résultats de la méthode ouverte de coordination.

1. Livre blanc sur l’avenir de l’Europe, mars 2017. [↑](#footnote-ref-1)
2. Eurostat, 2016. [↑](#footnote-ref-2)
3. Eurofound – section sur les NEET: <https://www.eurofound.europa.eu/fr/topic/NEETs>. [↑](#footnote-ref-3)
4. Communication de la Commission intitulée «Investir dans la jeunesse de l’Europe» [COM(2016)940]. [↑](#footnote-ref-4)
5. <http://www.consilium.europa.eu/media/21236/160916-bratislava-declaration-and-roadmap-fr.pdf> [↑](#footnote-ref-5)
6. <https://ec.europa.eu/commission/news/towards-european-education-area-2025-2017-nov-14_fr> [↑](#footnote-ref-6)
7. Communication de la Commission intitulée «Renforcer l’identité européenne par l’éducation et la culture» [COM(2017)673]. [↑](#footnote-ref-7)
8. Eurobaromètre Flash nº 455. [↑](#footnote-ref-8)
9. Communication de la Commission intitulée «Investir dans la jeunesse de l’Europe» [COM(2016)940]. [↑](#footnote-ref-9)
10. Conclusions du Conseil sur les perspectives stratégiques pour la coopération européenne post 2018 dans le domaine de la jeunesse, mai 2017. [↑](#footnote-ref-10)
11. Flash Eurobaromètre nº 455; Eurostat (<http://ec.europa.eu/eurostat/web/youth/data/database>). [↑](#footnote-ref-11)
12. SWD(2017) 280 et SWD(2017) 281 relatifs à l’évaluation de la stratégie de l’UE en faveur de la jeunesse. [↑](#footnote-ref-12)
13. Avis des États membres, du Parlement européen, du Comité européen des régions et du Comité économique et social européen ainsi que les résultats du dialogue structuré, des groupes cibles, des consultations en ligne et d’une conférence des parties prenantes. Voir le document de travail des services de la Commission qui l’accompagne sur les résultats de la méthode ouverte de coordination dans le domaine de la jeunesse 2010-2018 [↑](#footnote-ref-13)
14. <http://europa.eu/youth/have-your-say/new-narrative-for-europe_fr> [↑](#footnote-ref-14)
15. Rapport annuel 2016 concernant Erasmus+ [↑](#footnote-ref-15)
16. Eurobaromètre standard 86, 2016. [↑](#footnote-ref-16)
17. <http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-118_fr.htm> [↑](#footnote-ref-17)
18. Le dialogue structuré est le processus consultatif pour les jeunes établi au titre de la stratégie 2010-2018. [↑](#footnote-ref-18)
19. <http://ec.europa.eu/assets/eac/youth/library/reports/inclusion-diversity-strategy_fr.pdf.> [↑](#footnote-ref-19)
20. <https://europa.eu/youth/erasmusvirtual_fr> [↑](#footnote-ref-20)
21. <http://www.researchyouth.net/documents/ray_policybrief_2014.pdf.> [↑](#footnote-ref-21)
22. Au cours des 12 derniers mois, 31 % des jeunes ont pris part à des activités bénévoles (augmentation de 6 points de pourcentage depuis 2014, Eurobaromètre nº 455). [↑](#footnote-ref-22)
23. <https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/funding/european-youth-together-eacea162018_fr> [↑](#footnote-ref-23)
24. Groupe d’experts sur «la contribution du travail socio-éducatif et de l’apprentissage non formel et informel auprès des jeunes pour les aider à faire face aux défis auxquels ils sont confrontés, en particulier le passage du système éducatif au monde du travail». <http://ec.europa.eu/assets/eac/youth/library/reports/contribution-youth-work-summary_fr.pdf> [↑](#footnote-ref-24)
25. Également connu sous le nom «DigComp» [↑](#footnote-ref-25)
26. COM(2018) 22 final. [↑](#footnote-ref-26)
27. Étude «Working with young people: the value of youth work in the EU» (Travailler avec les jeunes: la valeur du travail socio-éducatif dans l’UE), ICF-GHK, 2014, Commission européenne. [↑](#footnote-ref-27)
28. «Éducation et formation 2020» (2015/C 417/04), Une nouvelle stratégie en matière de compétences pour l’Europe, COM(2016) 381. [↑](#footnote-ref-28)
29. Document de travail des services de la Commission ci-joint sur la situation des jeunes dans l’UE. [↑](#footnote-ref-29)
30. COM(2016) 377 [↑](#footnote-ref-30)
31. COM(2017) 211 [↑](#footnote-ref-31)
32. L’éducation et la formation, l’emploi et l’esprit d’entreprise, la santé et le bien-être, la participation, les activités bénévoles, l’inclusion sociale, les jeunes dans le monde, la créativité et la culture. [↑](#footnote-ref-32)
33. Le coordonnateur européen des activités relatives à la jeunesse serait un conseiller travaillant dans les services, soutenu par la direction générale responsable de la politique de la jeunesse. Ses tâches consisteraient notamment à mener le nouveau dialogue de l’UE sur la jeunesse pour la Commission, à analyser les avis des jeunes et les résultats du dialogue sur la jeunesse afin d’en faire part aux services de la Commission concernés, ainsi qu’à en discuter avec le Parlement européen et les décideurs politiques nationaux. Le coordonnateur ferait également office de premier point de contact pour les jeunes et leurs représentants et dirigerait les actions d’information et de communication destinées aux jeunes, en coopération avec les autres interlocuteurs concernés de la Commission. [↑](#footnote-ref-33)
34. Cela concernerait le financement d’individus ciblés, mais aussi l’utilisation d’estimations visant à éviter une charge administrative supplémentaire en ce qui concerne la production de rapports et la collecte de données, notamment s’agissant de programmes tels qu’Erasmus+, le Corps de solidarité européen, le programme pour l’emploi et l’innovation sociale, Horizon 2020, Europe créative, l’Europe pour les citoyens, le programme Droits, égalité et citoyenneté, le programme d’action de l’Union dans le domaine de la santé, Erasmus pour jeunes entrepreneurs (COSME); l'Initiative pour l’emploi des jeunes; les Fonds structurels et d’investissement européens, le régime d’aide aux jeunes agriculteurs (politique agricole commune), le Corps volontaire européen d’aide humanitaire, et l'instrument européen de voisinage. [↑](#footnote-ref-34)
35. Le premier Labo Jeunes, qui a eu lieu en 2017, a rassemblé des représentants de trois pays voisins: <https://blogs.ec.europa.eu/eupolicylab/> [↑](#footnote-ref-35)
36. <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1147&langId=fr> [↑](#footnote-ref-36)
37. <https://ec.europa.eu/sport/news/20170922-ewos-navracsics-health-call-tartu_fr> [↑](#footnote-ref-37)
38. Activités organisées par les agences nationales Erasmus+. [↑](#footnote-ref-38)
39. En 2014, les jeunes nés à l’étranger et les natifs dont les parents sont nés à l’étranger représentaient 20 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans dans l’UE, et cette part devrait augmenter rapidement en raison de l’afflux de migrants depuis le début des années 2000. [↑](#footnote-ref-39)
40. Proposition figurant dans le document de travail des services de la Commission qui l’accompagne sur les résultats de la méthode ouverte de coordination. [↑](#footnote-ref-40)
41. <https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/en/youthwiki> [↑](#footnote-ref-41)
42. <http://www.youthgoals.eu/> [↑](#footnote-ref-42)